

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 16 septembre 2020

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h30
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Procuration : Jean-Laurent Kernevez donne procuration à Jean-Pierre Le Coz, Nelly Marechal donne procuration à Mickaël Calvez
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Sandra STEPHAN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Convention avec le Conseil Départemental pour les cours de langue bretonne à l'école Henri Matisse,
- Désignation des conseillers municipaux pour les commissions de la Communauté de Communes,
- Achat d'une rôtissoire à un particulier.

D'autre part, le point concernant les avenants au marché des abords du séminaire est supprimé puisqu'aucun avenant n'est nécessaire.

Ces modifications sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2020.

- Monsieur Kerivel demande pourquoi il est indiqué que l'opposition a voté contre la subvention pour Cap Sizun Animation ?

Monsieur le Maire précise que la délibération portait sur la rupture de la convention avec Cap Sizun Animation pour la gestion de la garderie ainsi que sur le montant de la subvention.

- Monsieur Kerivel revient sur la convention signée avec l'Office de tourisme : dans le compte rendu, il est indiqué que Le Maire a le droit de signer une convention sans l'approbation du conseil municipal puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal. Monsieur Kerivel dit ne pas avoir retrouvé en mairie la délibération attestant ce point. Monsieur le Maire précise que cette délégation existe bien et invite Monsieur Kerivel à passer en Mairie.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Présentation et validation du projet de la halle de sport

La présentation est faite par Isabelle Burel.

La halle de sport servira pour les scolaires (les 3 écoles primaires et le collège) ainsi que pour les associations sportives existantes et futures. Elle est également liée au regroupement des collèges de Roscudon et Saint-Joseph, au développement des offres sur le territoire du Cap Sizun afin d'éviter que les familles se rendent sur d'autres territoires et limiter leurs frais de déplacement. Cette future salle sera complémentaire de la salle existante sur la commune de Plouhinec déjà très utilisée et permettra de développer ainsi d'autres disciplines telles que les sports « doux » actuellement dispensés dans la salle du théâtre.

L'implantation se fera dans le quartier du Lego, au-dessus du parking de Lanéon et sera composé d'une salle de sport, d'une salle annexe, d'une salle multi activités et d'un vestiaire (bâtiment de 280 m² + aire de sport de 1300 m²).

Le budget total, toutes options et avec équipements sportifs est de 1 617 000 € HT et pourra être financé à 80 % par des subventions, les 20% restants soit 323 400 € HT seront à charge de la commune.

- Monsieur Moan demande pourquoi le regroupement des collèges était « assujetti » à la construction d'une halle de sport ? Monsieur le Maire précise que le mot était mal choisi et qu'il n'y avait aucune obligation pour la commune.
- Monsieur Moan demande pourquoi le projet n'a pas été mené et financé par la communauté de communes ? Monsieur le Maire précise que la Communauté de Commune ne finance pas ces projets.
- Monsieur Moan aurait souhaité avoir un dossier complet avant le conseil municipal.

➤ Validation du projet et du plan de financement : 18 voix pour / 1 abstention.

2- Présentation du projet de Café-Librairie

Cette présentation est faite par Mesdames Anne Le Guennec et Thérèse Mahéo, porteuses du projet. Le lieu évoqué pour l'implantation serait le bâtiment des Ursulines à l'arrière du séminaire, une terrasse extérieure pourra être envisagée côté jardin.

Créer un lieu chaleureux qui soit un espace :

- de librairie
- de détente et de gourmandise avec café et petite restauration
- de rencontres : animations et manifestations

Il s'agit de créer un espace à l'écoute du monde contemporain qui s'adressera à la fois à la population locale et aux gens de passage tout en redonnant vie à un bâtiment historique du cœur de Pont-Croix et le rendre accessible à tous.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite accompagner ce projet.

- Madame Guillou demande si les personnes sont en activité ou si elles ont déjà démissionné ? Madame Mahéo a déjà quitté son précédent emploi tandis que Madame Le Guennec a prévu de le faire au mois d'avril 2021.

- Madame Guillou demande si le projet sera présenté au conseil des autres communes ? Madame Le Guennec précise que si le projet intéresse le conseil, il sera présenté aux autres communes une fois mis en route.

- Madame Guillou demande quand le projet va aboutir ? Pas de date à avancer tant que le projet n'a pas été mis en route.

Monsieur le Maire précise que c'est une présentation et qu'il n'y aura pas de vote ce soir. S'il n'y a pas d'opposition ferme, le projet pourra se poursuivre et nous en reparlerons lors de prochains conseils.

3- Achat de la parcelle AC 167 au 1 boulevard du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de préempter la vente du bien situé à l'angle du boulevard du Général De Gaulle et de la rue de La Prison. Afin de valider la vente, le notaire a besoin d'une délibération du conseil validant cet achat.

Monsieur le Maire précise que cet achat concerne un projet d'implantation de commerce et de locatif (appartements) car il y a de nombreuses demandes tant pour des pas de portes que pour des locations.

- Madame Guillou interroge Madame Stéphan sur le prix de vente au m² sur la commune de Pont Croix. Madame Stéphan précise que sur des communes telles que Pont Croix, les professionnels ne travaillent pas au prix au m² car d'autres facteurs rentrent en ligne de compte (état du bien, emplacement, environnement, prestations etc...). Madame Stéphan précise également que le prix d'achat est raisonnable.
- Monsieur Moan demande pourquoi la mairie n'a pas acheté avant qu'un compromis ne soit signé ? Monsieur le Maire précise que la mairie a fait une proposition car le prix demandé par les vendeurs était trop élevé. La décision de faire valoir le droit de préemption a été prise car le projet de l'acquéreur n'était pas d'ouvrir un commerce.

➤ Vote : 16 voix pour / 3 voix contre.

4- Lancement d'un emprunt auprès de la banque des territoires

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a un besoin de financement sur les différents projets de la commune : jardins du séminaire, halle de sport, quartier de Kéridreuff, cité musicale. Monsieur le Maire présente l'offre proposée par la Banque des territoires : emprunt de 800 000 € sur 30 ans, taux du Livret A + 0.75 %, frais de dossier à 0.06%.

- Monsieur Moan demande quelles sont les propositions des autres banques ? Monsieur le Maire indique que les autres organismes bancaires n'ont pas souhaité répondre car ils ne financent pas ce type d'emprunt (montant et durée) et lui ont conseillé de se rapprocher de la Banque des territoires.
- Madame Guillou s'interroge également sur le fait qu'il n'y ait pas d'autres propositions.

➤ Vote : 15 voix pour / 4 abstentions.

5- Présentation de la garderie municipale et détermination des tarifs

Monsieur le Maire indique que la gestion de la garderie sera prise en charge par la caisse des écoles. Madame Guillo précise que la garderie est ouverte de 7h00 à 8h35 et de 16h30 à 19h. Les tarifs proposés sont de 1 € le matin et 1.50€ le soir avec le goûter.

- Monsieur Kerivel indique qu'il y a eu un problème de personnel en début de semaine et demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une 2^{ème} personne pour la garderie. Monsieur le Maire précise que vu le nombre d'enfants (en moyenne 4 le matin et 10 le soir), il n'est pas nécessaire d'avoir du personnel supplémentaire.
- Monsieur Moan s'étonne que le tarif doive être voté en conseil municipal si la gestion est assurée par la caisse des écoles. Monsieur le Maire précise que pour tout tarif d'une prestation communale, la trésorerie demande une délibération.

➤ Vote : unanimité.

6- Désignation du référent Défense

Monsieur le Maire indique que le Ministère des Armées demande qu'un correspondant Défense soit nommé au sein du Conseil Municipal et propose Robert Gonidou, ancien militaire.

- Monsieur Kerivel souhaite proposer sa candidature car lui aussi est un ancien militaire.

➤ Vote : 15 voix pour Robert Gonidou / 4 voix pour Alex Kerivel.

7- Création d'un poste d'agent d'accueil en mairie

Monsieur le Maire indique que le Directeur Général des Services est en mission pour le CDG 29 mais qu'il fait toujours partie de l'effectif. Il ne peut donc pas être remplacé pour le moment. Il est donc indispensable de réorganiser les services administratifs de la Mairie et d'embaucher une personne pour l'accueil. Cette réorganisation se répartirait comme suit : une personne dédiée à l'accueil et au secrétariat des conseillers, une personne au secrétariat et à l'état civil et une personne à la comptabilité, l'urbanisme et les élections.

- Monsieur Moan demande si ce poste est lié à celui du DGS ? Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un CDD d'1 an.
- Madame Guillou s'interroge sur l'organisation des bureaux. Monsieur le Maire précise que les bureaux seront également réorganisés avec des cloisons amovibles notamment en raison des mesures préconisées suite à la pandémie.

➤ Vote : unanimité.

8- Augmentation du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'agent responsable de la cantine en raison de l'augmentation du nombre d'enfants dans les 2 écoles et donc du nombre de repas servis. Le temps de travail passerait de 26 h à 32 h par semaine. Madame Guillo précise que cette proposition a été faite en concertation avec l'agent concerné.

➤ Vote : unanimité.

9- Convention avec le Conseil Départemental

Cette convention est renouvelée tous les ans pour les cours de langue bretonne à l'école Henri Matisse. Ces cours concernent les enfants de petite section, moyenne section et grande section pour la période comprise entre septembre 2020 et juillet 2021.

- Vote : Unanimité.

10- Désignation des conseillers pour les commissions de la Communauté de Commune

Monsieur le Maire précise que dans certaines commissions communautaires, des conseillers municipaux peuvent siéger.

- Commission des finances et ressources humaines : les représentants sont les conseillers communautaires.
- Enfance Jeunesse : Carine Guillo 15 voix / Alex Kerivel 4 voix. Isabel Burel est désignée suppléante à 15 voix pour et 4 abstentions.
- Action économique (Maison des services, ZAC etc) : Yves Kerisit 15 voix / Jeannine Guillou 4 voix.
- Espaces naturels (Grand site de France, voies vertes, randonnées etc) : Jean-Laurent Kernevez est désigné à 15 voix pour et 4 abstentions.
- SPANC : Sandra Stéphan est désignée à 15 voix pour et 4 abstentions.
- Déchets : Benoit Lauriou est désigné à 15 voix pour et 4 abstentions.
- Services et équipements communautaires : Isabel Burel 15 voix / Jeannine Guillou 4 voix.
- Numérique : Frédéric Pruss 15 voix pour et 4 abstentions.
- Mutualisation des Moyens et des services : Ludovic Moan 15 voix pour et 4 abstentions. Madame Guillou demande des précisions sur la mutualisation des services et notamment pour l'informatique sur la commune. Monsieur Ludovic Moan, en charge du dossier, lui présente un point sur ce qui a été fait.

11- Achat d'une rôtissoire inox

Monsieur le Maire indique qu'un particulier a proposé à la commune d'acheter une rôtissoire en inox pour la somme de 500 €, cet ustensile sera mis à disposition des associations de la commune.

- Monsieur Moan demande si elle est en état de marche ? La réponse est oui.

- Vote : Unanimité.

12- Questions diverses

- Point Covid : Monsieur le Maire précise les nouvelles directives de la Préfecture à savoir que pour tout rassemblement en extérieur, supérieur à 10 personnes, une autorisation devra être demandée en Préfecture. Les salles communales vont être réouvertes aux associations, cette réouverture sera accompagnée par la mise en place d'un protocole sanitaire. Ce protocole sera présenté aux responsables des associations lors de la réunion qui se tiendra le jeudi 17 septembre à 20h.

- Conseil citoyen : Monsieur le Maire indique que toutes les personnes tirées au sort ont répondu et que le 1^{er} conseil se tiendra prochainement.
- Madame Guillou demande ce qu'il en est du Conseil des jeunes. Madame Guillou précise qu'aux vues des restrictions actuelles suite au Covid, les personnes extérieures aux écoles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les établissements scolaires. Il faut attendre pour envisager la tenue d'élections pour nos jeunes élus.
- Monsieur Moan demande ce qu'il en est de la convention avec l'école Diwan ? Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle convention est en cours de rédaction et précisera le montant du loyer.
- Monsieur Moan s'interroge sur la mutualisation pour le personnel de l'EPIC. Monsieur le Maire précise que la directrice de l'EPIC effectue également des missions en Mairie compte tenu du personnel manquant.
- Monsieur Moan demande où en est l'application de la charte pour la langue bretonne sur la commune ? Monsieur le Maire précise que les panneaux de rue sont arrivés en mairie mais que pour l'implantation de ces plaques il manque encore des autorisations de particuliers.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h40.

Fait et affiché à Pont-Croix le 24 septembre 2020

Le Maire

Benoît Lauriou